

MOTION DU BARREAU DU VAL DE MARNE

Le Conseil de l'Ordre du Barreau du Val de Marne, sous la présidence de Madame le Bâtonnier Pascale TAELEMAN, réuni en sa séance extraordinaire du 7 janvier 2019, a :

- connaissance prise du calendrier parlementaire ;

DECIDÉ :

- **La SUSPENSION de la grève générale** dans ses modalités définies par la dernière motion du 13 décembre 2018 ;
- **De RAPPELER l'impérieuse nécessité** de maintenir le mouvement jusqu'aux prochaines échéances parlementaires ;
- **APPELLE à une manifestation sur les marches du Palais, le 14 janvier 2019 à 8h30 ;**
- **APPELLE tous les confrères à retirer leur rabat** avant de plaider devant toutes les juridictions en signe de solidarité avec la protestation contre le projet de loi « justice »
- **RAPPELLE que le 15 janvier 2019**, date de la reprise des débats parlementaires, sera une journée justice morte, et que nous sommes tous appelés à une manifestation nationale à Paris, à l'appel du CNB, de la Conférence des Bâtonniers, du Bâtonnier de Paris et de votre Ordre.

Fait à Créteil le 7 janvier 2019